

Olivier Clochard, Luc Legoux et Ralph Schor

## Éditorial

### L'asile politique en Europe depuis l'Entre-deux-guerres

---

#### Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

**revues.org**

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

---

#### Référence électronique

Olivier Clochard, Luc Legoux et Ralph Schor, « Éditorial », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 20 - n°2 | 2004, mis en ligne le 25 septembre 2008, consulté le 11 février 2012. URL : <http://remi.revues.org/4036> ; DOI : 10.4000/remi.4036

Éditeur : Association pour l'étude des migrations internationales

<http://remi.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://remi.revues.org/4036>

Document généré automatiquement le 11 février 2012. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

© Université de Poitiers

Olivier Clochard, Luc Legoux et Ralph Schor

## Éditorial

### L'asile politique en Europe depuis l'Entre-deux-guerres

Pagination de l'édition papier : p. 7-8

- 1 En 1935, le radical Édouard Herriot disait que le droit d'asile constituait « un des éléments essentiels de la doctrine républicaine » (*Journal Officiel, Débats de la Chambre*, 29 juin 1935 : 256). Les grandes démocraties tiennent généralement un discours voisin. De même, le pape Jean-Paul II, après avoir proclamé qu'« il n'y a pas d'étrangers dans l'Église », souligne que les réfugiés politiques méritent des ménagements particuliers : ils ne doivent pas être concernés par les éventuelles restrictions à l'immigration imposées à telle ou telle catégorie, travailleurs, étudiants, malades, jugés temporairement indésirables dans un pays.
- 2 Cependant l'étude de l'accueil des réfugiés sur le long terme montre qu'il y a loin des grands principes aux faits. Selon Luc Legoux, ce qui est permanent dans l'organisation de l'asile est moins le respect des principes fondamentaux que leur instrumentalisation. Hier, l'asile au nom des droits de l'homme était utilisé dans les démocraties pour discréditer les régimes communistes, aujourd'hui l'asile est dit humanitaire et la défense du nouveau « droit de rester dans son pays » justifie en fait le droit d'ingérence des grandes puissances et légitime leur rôle de gendarme du monde. L'instrumentalisation de l'asile est aussi ancienne que la Convention de Genève : Alexis Spire le démontre en analysant la gestion des réfugiés en France entre 1945 et 1975 pour répondre aux besoins en main-d'œuvre.
- 3 Les réticences face à l'accueil, de la part des gouvernements comme de l'opinion, procèdent aussi de facteurs idéologiques. Ainsi, dans la France de l'entre-deux-guerres, droite et gauche affichaient leur sympathie pour les exilés, mais, dans la réalité, excluant leurs adversaires politiques, elles se rangeaient à une conception sélective : la droite réservait ses faveurs aux Russes blancs et le Parti communiste à ses camarades proscrits. Seuls les socialistes et les démocrates-chrétiens ne posaient aucune limite. Ces réticences peuvent même provenir des compatriotes des proscrits. Les divisions idéologiques perdurent dans les pays d'accueil comme l'illustrèrent jadis les exemples des Russes blancs, des Espagnols antifranquistes, ou des Italiens antifascistes. La communauté d'épreuve ne crée pas forcément une solidarité et entraîne même parfois des affrontements fratricides. Éric Vial complète notre perspective historique en analysant les tensions entre les différentes vagues d'exilés italiens pendant l'Entre-deux-guerres.
- 4 Les craintes que suscitent les réfugiés inspirent aux gouvernements des mesures plus ou moins rigoureuses. Le cas le plus extrême est l'enfermement des nouveaux venus dans des « camps de concentration », comme on disait encore, sans connotation lugubre, avant 1939. Olivier Clochard, Yvan Gastault et Ralph Schor mettent en valeur, au-delà des différences de contexte historique et de conditions de vie, la continuité entre ces camps des années noires et les dispositifs actuels de concentration des demandeurs d'asile. Moins dramatiques sont les filtrages administratifs dont la sévérité varie avec la conjoncture : le taux de rejet des demandes d'asile est passé en France de 15 % en 1980 à 84 % en 1990. Patrick Delouvin fait un point très détaillé sur les pratiques françaises actuelles de traitement des demandes et sur les dangers liés à la mise en place en 2004 d'une nouvelle réglementation dans le cadre de l'harmonisation européenne. Le respect des principes se mesure également à la qualité de l'accueil des demandeurs d'asile : Emmanuelle Bonerandi, Frédérique Bourgeois et Xavier Richard analysent dans les départements français la répartition des dispositifs d'hébergement et son inadéquation avec celle de la demande d'asile. Cette inadéquation contribue à faire des demandeurs des exclus parmi d'autres dans les dispositifs locaux d'assistance, ainsi que le montre Gilles Frigoli en s'appuyant sur le cas d'un département méridional.
- 5 Les exilés sont également parfois un enjeu politique pour les gouvernants. Ainsi, au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, les personnes déplacées originaires d'Europe de l'Est

furent souvent encadrées et aidées par des organisations américaines comme le *Free Europe Committee*, voire la CIA, qui comptaient sur ces personnes pour renverser les régimes communistes. Quand, à la même époque, Staline rappela les Russes et les Arméniens émigrés, les autorités françaises, poussées par la logique de la guerre froide, essayèrent d'entraver cette initiative en facilitant la naturalisation des individus concernés. Plus près de nous, la politique tiers-mondiste de la Suède explique son ouverture aux réfugiés politiques chiliens après la mort d'Allende, tandis qu'avec la durée de l'exil c'est l'engagement de ces réfugiés, étudié par Frédéric Vabre qui a facilité leur intégration dans ce pays. On retrouve les facteurs de politique internationale lorsque Kamel Doraï aborde dans un cadre européen les parcours des réfugiés palestiniens dans un continent de plus en plus fermé sur lui-même.

- 6 Ces derniers exemples illustrent le rôle du temps dans le devenir des réfugiés. Contraints de quitter leur pays, la plupart espèrent y revenir rapidement, dès la chute du pouvoir responsable de leur exil. Bertolt Brecht donne pourtant ce conseil à ses camarades fuyant l'Allemagne :

« Ne plante pas de clou au mur !  
Jette ta veste sur la chaise !  
Pourquoi prévoir pour quatre jours ?  
C'est demain que tu rentreras ».  
Poèmes 4, 1934-1941. Pensées sur la durée de l'exil.

- 7 Mais combien de républicains espagnols, d'exilés chiliens, ex-yougoslaves, ou irakiens hésitent à « rentrer » dans un pays quitté depuis de longues années, ou échouent dans leur tentative de retour, incapables de s'adapter à une société qui a changé sans eux, de rompre les liens familiaux ou amicaux construits loin dans le pays qui les a accueilli, au-delà des difficultés des premières années. Parce qu'ils appartiennent plus souvent que d'autres migrants à des catégories sociales fortement scolarisées, parce que leur engagement politique les a amené à s'organiser, ils participent très largement à l'établissement des liens financiers, économiques et culturels que crée la mobilité des hommes.

---

### ***Pour citer cet article***

#### Référence électronique

Olivier Clochard, Luc Legoux et Ralph Schor, « Éditorial », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 20 - n°2 | 2004, mis en ligne le 25 septembre 2008, consulté le 11 février 2012. URL : <http://remi.revues.org/4036> ; DOI : 10.4000/remi.4036

#### Référence papier

Olivier Clochard, Luc Legoux et Ralph Schor, « Éditorial », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 20 - n°2 | 2004, 7-8.

---

### ***Droits d'auteur***

© Université de Poitiers

---